

ESS France
Note de position PLF 2025
Une quadruple alarme pour l'ESS

La situation financière de certains acteurs de l'ESS est extrêmement préoccupante avec des effets très concrets au quotidien. L'ESS assure de nombreuses activités d'intérêt général : les activités sportives et culturelles, agit pour le grand âge et la petite enfance, couvre des champs peu rentables ou non rentables, etc. ESS France appelle à défendre et préserver les modèles non lucratifs et à lucrativité limitée sans quoi les inégalités déjà en forte augmentation s'accroîtraient d'autant plus, avec des conséquences importantes sur notre vie démocratique. La baisse de nombreux budgets pouvant impacter l'ESS nécessite d'autant plus de maintenir les actions structurantes, de premier recours, de la ligne directement dédiée à l'ESS.

I- La ligne ESS est victime d'une baisse de 25%

La baisse du budget ESS de **moins 25%** envoie un message fort aux acteurs de l'ESS qui encaissent à eux seuls l'effort sur le budget « stratégie économique de l'Etat » (305) dont ils ne représentent pourtant que **3% des crédits**.

- Cette ligne présente une baisse d'environ de **5,5M€** soit -25% au sein du programme, qui est lui en légère augmentation ;
- Plus particulièrement, la ligne ESS prend la plus forte baisse et apparaît comme la **variable d'ajustement majeure**.

Cette baisse cible des actions pourtant cruciales. Elle finance des actions structurantes dont le dispositif local d'accompagnement (DLA), les chambres régionales de l'ESS et les têtes de réseaux de l'ESS ou encore les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) :

- Le DLA : Une diminution de 2,86M€ du budget ESS imputée au DLA conduirait à la suppression de **640 accompagnements**;
- Les chambres régionales de l'ESS ont des missions similaires à leurs homologues consulaires sans bénéficier des moyens à la hauteur de celles-ci. Une baisse de leur budget déjà inadéquat remettrait en cause leur capacité à remplir des missions, pourtant légales, qu'elles exercent sur tout le territoire. Une baisse de 2,2M€ équivaldrait au coût de **8 000 actions** d'« accueil/information/orientation », fonction centrale des CRESS ;
- Aujourd'hui, **50 PTCE naissent chaque année** : souvent implantés en zone rurale ou en quartier politique de la ville, ils fédèrent et organisent en proximité des activités d'utilité sociale et/ou écologique. Une annulation de crédit à hauteur de 0,55M€ porterait un coup d'arrêt et fragiliserait sans nul doute les entreprises qui participent à ces pôles.

II- Dans le contexte d'une série de coupes sectorielles pour notre mode d'entreprendre...

Au total, l'UDES chiffre à **186 000 emplois menacés** l'impact de ce budget pour l'ESS, soit un véritable **plan social déguisé**, remettant en cause la pérennité des services essentiels fournis par les organisations de l'ESS à des millions de citoyens. C'est tout l'édifice des solidarités de proximité non-lucrative qui est menacé par des lames de baisses de crédits à différents niveaux :

- Baisse de 90 millions pour **les QPV** avec un risque important de baisses des subventions aux associations locales ;
- La baisse de 10,4 millions pour **les radios locales associatives** menaçant la pérennité des radios libres qui génèrent pourtant 3000 emplois, et remplissent une mission d'intérêt public et de cohésion sociale importante ;
- Alerte sur la **solidarité internationale** avec une baisse de 42 % des dons ONG de l'Agence française de développement. De façon plus globale, le programme 209 de la mission aide publique au développement connaît une très forte baisse de 33%. Par exemple, l'aide humanitaire diminue de - 44 %, tombant de 895 millions à 500 millions ;

- **L'insertion par l'activité économique** n'est pas épargnée. Le fonds de développement inclusion demeure absent pour la deuxième année consécutive et le PIC IAE est réduit de 17% après une première baisse de 10% l'an dernier ;
- Réduction des aides à **l'apprentissage** et des autres **emplois aidés** de 2,1 milliards d'euros ;
- Le texte prévoit 2,5 millions pour la politique publique des **tiers-lieux**, soit une baisse de 75% par rapport à 2024. Les tiers-lieux, souvent situés en ruralité, sont des acteurs essentiels de la cohésion sociale et de l'innovation des territoires. ;
- L'Agefiph collecte les fonds de toutes les entreprises de 20 salariés et plus qui n'emploient pas 6% de **personnes en situation de handicap**, ce qui lui permet ensuite de financer des équipements ou des aménagements. L'exécutif prévoit de fixer un plafond à cette dotation et de récupérer l'excédent des pénalités chiffré à 100 millions d'euros, soit une coupe budgétaire d'un cinquième du budget de l'association.

III- La baisse de 5 milliards des dotations aux collectivités territoriales aura également un impact indirect fort sur les organisations et entreprises de l'ESS

En parallèle de la faiblesse des moyens déployés par l'Etat que nous venons de décrire, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel de financeurs de l'ESS dans les territoires. Or, leurs budgets sont également menacés par une baisse de 5 milliards de dotations annoncée. Les régions notamment, revêtent un rôle crucial pour le financement des entreprises de l'ESS et des Chambres régionales de l'ESS. L'impact pourrait être d'autant plus fort pour certains secteurs au sein de l'ESS : les collectivités territoriales sont le premier financeur public du sport en France et elles sont un pilier du financement de la vie associative et culturelle locale.

IV- Risques sur le mécénat et la philanthropie

La consommation et les dépenses des particuliers sont réduites face à l'inflation. Les entreprises doivent également effectuer des choix dans la répartition de leurs budgets face à l'augmentation de coûts tels que l'électricité. Ce phénomène peut conduire à une réduction du budget alloué au mécénat et à la philanthropie et donc impacter directement les structures de l'ESS éligibles. Ce risque est augmenté par plusieurs amendements déposés qui visent à diminuer les réductions d'impôts liés aux dons pour les particuliers et au mécénat d'entreprise.

V- Nos principales propositions

- Rétablir les crédits de l'Economie Sociale et Solidaire aux niveaux de la loi de finances 2024
- Publier un orange budgétaire pour assurer un meilleur suivi et visibilité des moyens attribués par l'Etat et les collectivités territoriales vers l'ESS
- Réorienter une part de la taxe parafiscale attribuée aux chambres de commerce et d'industrie et aux chambres des métiers de l'artisanat vers le financement des CRESS
- Créer un programme d'accompagnement national centré sur l'écosystème de l'ESS et relatif à l'accès aux fonds France 2030 pour soutenir l'innovation sociale
- Appliquer un taux unique pour la taxe sur les salaires applicables aux organismes à but non lucratif

I- Pour aller plus loin :

Communiqué de presse d'ESS France, [Projet de loi de finances 2025 : un budget inconscient pour l'ESS](#), 11/10/2024

Conférence de presse d'ESS France, [Projet de loi de finances 2025 : un désastre pour les solidarités de proximité, un recul sans précédent pour l'ESS](#), 16/10/2024

[Budget 2025 : le cri d'alarme de l'Economie sociale et solidaire](#)- Les Echos